

<http://www.attac93sud.fr/spip.php?article354>



Publicitaires et marchands, hors de l'Ã©cole !

- Archives - Autres campagnes - Campagnes 2 - Lobbying -

Date de mise en ligne : vendredi 8 dÃ©cembre 2006

Copyright © ATTAC 93 sud - Tous droits rÃ©servÃ©s

La pétition " Publicitaires et marchands, hors de l'École !" qui dénonce la marchandisation de l'École , demande le respect du principe de neutralité scolaire et l'annulation de la circulaire, dite, "code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire" est téléchargeable :

<http://www.sudeducation.org/article1801.html>

ATTAC qui demande depuis plusieurs années l'annulation de cette circulaire , est signataire de cette pétition.

Liste des organisations signataires à ce jour :

Action-Consommation, Les Amis de la Terre, ANPAG, A.P.E.D, ATTAC France, Casseurs de pub, CNT-FTE, Confédération Paysanne, Fédération Sud Education, FERC-CGT, FSE Paris I / IV, R.A.P, Réseau des bahuts, Les " Sans-Riens", Stop précarité, UDAS

Merci de signer cette pétition (complètement à droite de la page) et de la faire connaître.



Pétition téléchargeable

Texte de la pétition à signer en ligne (complètement à droite de la page), ou bien à télécharger et à retourner :

- ATTAC 66-72, rue Marceau, 93 100 Montreuil-sous-Bois
ou
- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P) 53, rue Jean-Moulin, 94 300 Vincennes

Texte de la pétition :

PUBLICITAIRES ET MARCHANDS, HORS DE L'ÉCOLE !

Nous exprimons notre volonté de défendre une école indépendante de toute influence marchande.

C'est pourquoi, nous exigeons l'annulation du « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » (circulaire n° 2001-053 du 28 mars 2001, BOEN du 5 avril 2001) qui ne garantit pas le respect de la neutralité, mais encourage les pratiques publicitaires et marchandes au sein de l'école.

Nous demandons que le ministre de l'Éducation nationale assure ses missions et le financement de l'école dans le respect de la neutralité scolaire, telle qu'entendue dans la note de service du 9 août 1999 : « Afin de garantir le principe de neutralité de l'école (à), il ne sera pas donné suite aux sollicitations émanant du secteur privé, dont les visées ont généralement un caractère publicitaire et commercial. » (Note de service n° 99-118, BOEN du 2 septembre 1999)